



## Abus de cautionnaire loyer crous

Par **diopi**, le **15/12/2009** à **11:45**

Bonjour.

En septembre 2008 j'avais cautionner un ami pour un logement au Crous de Rennes. Mais à l'heure actuelle cette personne est au canada et je viens de recevoir une sommation de la part du service contentieux du Crous qui me demande de payer des arriérés de loyer.

Je signale que je travaille en France et cette personne travaille aussi au Canada. Je voulais avoir des conseils pour me défendre car il refuse de payer malgré les nombreux mails que je l'ai envoyé. Merci de votre aide, cordialement.